



CAHIER DES CHARGES

FINALES

SENIORS
FÉMININES
JEUNES À 11



Liste des manifestations concernées

Finales coupes seniors

- Coupe D1-D2-D3
- Coupe Défis Sports +
- Coupe Club Sport Pro D2
- Coupe Côte d'Opale
- Coupe Adn
- Coupe Intersports
- Coupe D4-D5
- Coupe Dg Buro

Finale coupe seniors féminines à 8

- Bay Voyages

Finales jeunes à 11

- Défis Sports + U18-U17
- Défis Sports + U16
- Défis Sports + U15-U14
- Côte d'Opale U18-U17
- Côte d'Opale U16
- Côte d'Opale U15-U14

Afin de mutualiser les moyens humains, logistiques et financiers, les finales seront regroupées sur 4 sites aux dates prévus au calendrier.

1^{er} site pour les coupes :

- Seniors D1/D2/D3
- Adn D4/D5
- DG Buro D6/D7
- Intersport D4/D5



2^{ème} site pour les coupes :

- Coupe Club Sport Pro D2
- Coupe D4/D5
- Coupe Côte d'Opale
- Bay Voyages



3^{ème} site pour les coupes :

- Défis Sports + U15 - U14
- Défis Sports + U16
- Défis Sports + U18-U17
- Défis Sports + (Seniors)



4^{ème} site pour les coupes :

- Côte d'Opale U18-U17
- Côte d'Opale U16
- Côte d'Opale U15-U14



Points à valider

1/ Conditions pour postuler :

- Avoir participé à l'assemblée du district,
- Avoir participé aux réunions d'information et formation,
- Avoir eu un comportement conforme à l'esprit sportif tant en matière de discipline que d'éthique,
- Avoir un compte financier acquitté au sein du District ou en cours de règlement,
- Avoir un terrain classé T5 au minimum avec banc de touche pour les équipes, les délégués et les zones techniques tracées. Ce terrain doit être sécurisé, y compris les entrées spectateurs
- Avoir au minimum deux vestiaires avec douches pour les équipes,
- Avoir au moins un vestiaire avec douches pour les arbitres,
- Avoir un local pour le délégué ou similaire (tente, lieu dédié, ..),

2/ Documents à fournir le jour de la visite :

- Une copie de l'accord de la municipalité pour l'utilisation du stade (ou de la communauté de communes ou d'agglomération si propriétaire des lieux).
- Une copie de l'AOP (Avis d'Ouverture au Public) indiquant le nombre de spectateurs admis dans l'enceinte.

3/ Jour des finales :

- Le jour des finales, le club organisateur sera sous l'autorité du représentant du district désigné.
- Une trousse à pharmacie équipée et une civière doivent être mises à disposition sur le bord du terrain.
- Prévoir un parking pour les officiels ou lieu dédié,
- Les buvettes serviront les boissons dans des gobelets, les bouteilles en verre sont interdites dans le stade.
- Le club doit disposer d'une sonorisation de qualité permettant à l'ensemble des spectateurs et participants d'entendre clairement les annonces, quel que soit leur emplacement,
- Le club doit prévoir une table à proximité du terrain pour remise des coupes.
- Le club est responsable de la mise à disposition de personnel effectuant les entrées.
- Celles-ci s'arrêteront à la mi-temps du match si finale unique ou à la mi-temps de la dernière finale.
- Prévoir poubelles à l'entrée (billetterie)
- Le club doit prévoir du personnel pour :
 - a. La sécurité et la protection des équipes, arbitres et officiels.
 - b. L'accueil et l'orientation des équipes, des arbitres.
 - c. Un responsable vestiaires par rencontre.

Points à valider

Le Club s'engage à :

- Réserver des espaces publicitaires pour les sponsors du District.
- Prévoir une zone d'échauffement pour les équipes.
- Fournir des bouteilles d'eau avant, pendant et après match aux équipes et aux arbitres.
- La présence du président du Club ou son représentant lors de la remise des coupes.
- Prévoir des tickets boissons et repas pour les officiels.
- Faire savoir à chaque mi-temps au responsable du district sur le site si une ou des personnalités de la ville désire(nt) participer à cette remise.

Liberté est laissée au club organisateur de donner aux équipes finalistes une boisson et un sandwich.

4/ Dotations AU CLUB ORGANISATEUR :

Dix invitations pour le club organisateur.

Part de la recette au titre de club organisateur : 20% recette brute.

Un ballon offert par le district.

Un trophée souvenir

Ouverture de buvettes dans les dispositions réglementaires et légales.

Organisation de tombolas.

5/ ROLE DU DISTRICT

Visite des installations avec la rédaction d'un rapport un mois avant la date des finales.

Désigner un responsable site.

Désignation des arbitres et délégués.

Fourniture de la billetterie.

Organisation du contrôle des entrées.

Fourniture des coupes et des récompenses

Fourniture d'un ballon neuf par match.

Organisation des remises de coupes.

Prise des décisions d'urgence.

Etablissement de la feuille de recette.

Reprise de la feuille de recette pour retour District ainsi que d'un chèque du montant total de la recette nette.